



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

assistants maternels

Question écrite n° 5004

Texte de la question

M. Pierre Goldberg * interroge M. le ministre délégué à la famille concernant la situation des assistantes maternelles. Plusieurs problèmes se posent : la formation avant d'exercer la profession afin d'obtenir un diplôme pour une meilleure reconnaissance professionnelle ; la validation des acquis avec l'ancienneté ; la revalorisation du salaire minimum ; la création de demi-agrément pour les partiels ; la revalorisation retraite, indemnités maladie ; l'aide d'installation pour achat matériel : lit, chaise haute, transat, poussette, sièges-auto, barrières de sécurité, etc. ; la simplification de l'accès aux ASSEDIC (chômage partiel) ; l'accès à la médecine du travail ; le manque d'informations sur les droits des assistantes maternelles ; l'évolution des négociations avec le Gouvernement pour la rédaction d'une convention collective spécifique à la profession. Devant l'importance en terme pédagogique pour les enfants mais aussi de déroulement de carrière que posent ces questions, il lui demande quelles mesures il souhaite prendre dans ce domaine d'activité afin de répondre au mieux aux attentes des assistantes maternelles.

Texte de la réponse

Les assistantes maternelles accueillent chaque jour 650 000 enfants. Elles offrent aux familles un mode de garde très apprécié à la ville comme à la campagne. Cette profession souffre d'un manque de reconnaissance et bénéficie d'un statut qui ne semble plus adapté à la réalité de ses tâches et des évolutions de la société. Dans ce contexte, sur la base de soixante-deux propositions émanant de trois groupes de travail, le ministre délégué à la famille, conscient des difficultés de cette profession qui n'ont que trop duré, a entrepris de réformer son statut. Les travaux des services et les concertations avec les différentes parties prenantes de cette réforme sont désormais très avancés. Le ministre délégué à la famille présentera, au cours de la conférence de la famille qui se tiendra au printemps 2003, un ensemble de mesures visant à réformer ledit statut.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Goldberg](#)

Circonscription : Allier (2^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5004

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : famille

Ministère attributaire : famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 octobre 2002, page 3669

Réponse publiée le : 6 janvier 2003, page 67